



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le : 26 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13

Présents : Isabelle de Montgolfier, Gérard Espinosa, Catherine Vigne, Nicolas Baudesseau, Emilie Avesque, Claude Cathelin, Serge Chapus, Mathieu Bourgarit, Joël Beauvivre

Absents représentés : Michel Gaches par Catherine Vigne, Julija Smiskal par Nicolas Baudesseau, Céline Roux par Isabelle de Montgolfier, Gilles Jannarelli par Gérard Espinosa.

Absents non représentés : stéphanie Jackowski, Pauline Miquel

Secrétaire de séance : Gérard Espinosa

**PERSONNEL COMMUNAL : modification du tableau des effectifs**

**Délibération n° 2023-04-10/50**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu de la mutation prochaine d'un agent de la collectivité, et afin de pouvoir mettre en route le recrutement dans les meilleurs délais et conditions,

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet,

**Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le conseil ayant entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré avec 12 voix pour

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 26 octobre 2023
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder au recrutement

Pour extrait. Saussines, le 26 octobre 2023

La Maire, Isabelle de Montgolfier.

